
PARCOURS DE FORMATION DES ELEVES PERMIS B – BEA – AAC – CS

PREAMBULE :

L'apprentissage de la conduite est une démarche éducative exigeante qui, demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité, de la motivation.

Le parcours de formation se fera dans la continuité avec une progressivité bien spécifique tout en étant adapté aux besoins et au rythme de chaque élève.

Le parcours qui vous est proposé ci-après vous permettra de progresser dans votre formation pour vous amener en situation de réussite aux examens théorique et pratique du permis de conduire.

En vous engageant dans cette démarche de formation à la conduite et à la sécurité routière après une évaluation de départ qui a pour but de fixer un nombre d'heures prévisionnelles, la signature du contrat vous implique obligatoirement à suivre le parcours de formation détaillé ci-après.

L'EVALUATION DE DEPART :

Celle-ci, obligatoire, se passe à l'auto-école et consiste à réaliser un test d'aptitude par des exercices appropriés sur un ordinateur afin de mesurer certaines facultés utilisées pour la conduite. La durée de ce test est d'environ 50 mn.

A l'issue du test, un nombre d'heures prévisionnelles vous sera proposé en fonction du résultat global ; cela reste néanmoins une estimation qui pourra varier en fonction de l'implication, du rythme d'apprentissage et de la régularité du travail en voiture.

**Tout contrat de formation incluant une phase de conduite pratique
ne pourra être signé qu'à l'issue de cette évaluation**

A. LE PARCOURS THEORIQUE :

Celui-ci concerne tout élève devant passer l'épreuve théorique générale.

Le parcours porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation routière et la conduite d'un véhicule en sécurité ainsi que sur le comportement à adopter par le conducteur

Vous êtes concerné pour passer l'épreuve théorique dans les cas suivants :

- Passage du code pour la première fois (dans le cas d'un premier permis)
- Votre code n'est plus valable après avoir passé l'épreuve depuis plus de 5 ans ou si vous avez échoué plus de 5 fois à l'épreuve pratique.

En fonction de la formule choisie, il vous sera remis des outils pédagogiques (livre de code, accès internet code en ligne, ouvrages divers concernant le véhicule et son apprentissage).

La formation théorique qui porte sur des questions « d'entraînement au code » pourra être suivie au rythme de chacun soit dans les locaux de l'école de conduite par l'intermédiaire d'un support média (Télévision) en présence d'un enseignant, soit à domicile grâce à l'application PassRousseau qui permet de suivre des cours et d'exécuter des tests thématiques et généraux ; l'élève pourra en outre communiquer par le biais de cette application pour poser les questions qu'il lui semble utile en cas de non-compréhension de certaines situations décrites et obtenir les réponses d'un enseignant.

La formation portant sur des thématiques spécifiques (voir ci-après) se déroule exclusivement et collectivement dans les locaux de l'école de conduite et est dispensée en présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

L'accès aux cours en salle est libre et se fait au rythme de chacun.

Les cours de code concernant les thématiques durent en principe 1 heure et sont dispensés de manière collective (plus d'un élève présent).

1. A l'agence

Tous les cours sont régulièrement mis à jour en fonction de l'actualité et des évolutions législatives. Ceux-ci sont dispensés par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Pour acquérir l'ensemble des compétences, vous devez vous rendre le plus souvent possible en agence et suivre nos cours thématiques. Ces cours se déroulent en deux phases : un cours de 30 minutes sur la thématique du jour dispensé par un enseignant et un test de 20 questions sur le thème abordé.

Les thèmes abordés au cours de votre formation :

Facteurs à risques

Alcool (règlementation, effets, conséquences, sanctions)

Médicaments et drogues (règlementation, effets, conséquences, sanctions)

Fatigue (signes, effets, conséquences)

La vitesse (conséquences, sanctions)

Éléments distrayeurs (téléphone, GPS, influence des passagers, inexpérience des jeunes conducteurs)

Comportement en cas d'accident

Protéger (méthodes et outils)

Alerter (numéro à composer, informations à fournir, comportement)

Secourir (gestes à adopter et à proscrire)

Comportement et compréhension avec les autres usagers

Les usagers vulnérables

Les deux-roues

Les poids lourds et transports en commun (risques liés)

Les véhicules d'intérêts général

Comportements généraux

Règlementation spécifique sur l'arrêt et le stationnement

Règlementation sur les règles de priorités

L'écoconduite et l'écomobilité

2. En ligne

Vous disposerez d'un accès permettant de vous connecter grâce à des moyens divers (téléphone, tablette, ordinateur) à des cours et des tests thématiques et généraux. L'évolution de votre progression et votre performance est directement visible par l'agence.

Attention toutefois de prendre en considération que ce service n'est que complémentaire et ne remplace en aucun cas les cours dispensés en agence.

La salle de code est ouverte de manière continue tous les après-midis à partir de 16h30 et le samedi matin à partir de 10h.

Concernant les thématiques traitées, se référer au tableau d'affichage présent dans l'auto-école

B. LE PARCOURS PRATIQUE :

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule de la catégorie B du permis de conduire. Celle-ci est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière et vous serez amené à effectuer un minimum de 20 heures de conduite (13 heures pour la formation en boîte automatique) et à travailler 4 compétences contenues dans le programme de formation REMC (Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne)

Ces compétences sont énumérées dans le livret d'apprentissage qui peut être un outil physique ou dématérialisé.

Lors de cette formation, vous allez acquérir les connaissances pour permettre la conduite d'un véhicule en toute sécurité. Sont traités le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage, le mode de vie et les pressions exercées par la société telles que le travail, la publicité, l'auto-évaluation, etc...

Les progressions de la formation sont consignées informatiquement grâce à l'utilisation du logiciel de suivi pédagogique embarqué Euréka.

L'élève pourra obtenir sa fiche de suivie détaillée par impression à l'agence.

La séance pratique a une durée de 60 minutes dont 50 minutes de conduite effective suivi d'un bilan de conduite de 10 mn. La durée d'une leçon ne peut excéder 2 heures consécutives.

Les leçons de conduite sont dispensées tous les jours de 8h à 12h et de 14h à 19h en fonction du calendrier prévisionnel préalablement établi avec l'élève en agence.

L'accueil pour les séances pratiques se fait (sauf exception) uniquement à l'agence.

L'élève doit être présent 3 mn avant le début de chaque séance.

En raison de la situation pandémique dû au COVID 19, l'élève doit disposer d'un masque de protection. Un masque lui sera fourni en cas d'oubli.

Du gel désinfectant pour les mains est à disposition dans chaque véhicule.

L'établissement ne pratique pas la recherche à domicile sauf cas exceptionnel.

L'élève doit se rendre à l'agence par ses propres moyens.

Durant cette phase pratique, vous serez amené à circuler progressivement dans des conditions de circulation diverses, en ville, sur autoroute, en rase campagne (trafic faible ou nul, conditions normales et difficiles). Vous apprendrez ainsi à partager la route avec l'ensemble des autres usagers, à pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

En fonction des saisons et des conditions météorologiques, notamment en automne et en hiver, la conduite pourra se faire de nuit en période hivernale (17h à 19h), lors d'intempéries (pluie, brouillard, neige, etc....)

Lors des séances de conduite, vous écouterez les conseils et explications de l'enseignant et vous serez amené à participer de manière active quant à vos observations et réflexions.

Quatre compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation

- maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul ;
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales ;
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ;
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence et sous-compétence sera traitée en abordant les points suivants

- le pourquoi ;
- le comment ;
- les risques ;
- les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève
- les pressions exercées par la société, telles que la publicité, le travail, etc.... ;
- l'auto-évaluation.

Concernant la formation conduite accompagnée (AAC) ou supervisée (CS), vous serez amené à l'issue de votre formation initiale à poursuivre votre cursus avec un accompagnateur et participer à des rendez-vous pédagogiques en agence pour vérifier votre progression et corriger d'éventuels défauts.

L'ensemble du programme de formation est détaillé dans le livret d'apprentissage et dans la fiche de suivi informatisée (pédagogie embarquée) de chaque élève.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

APRES L'OBTENTION DU PERMIS

Votre formation n'est pas réellement terminée et vous allez devoir apprendre à bien gérer votre vie de conducteur.

A ce titre, vous avez la possibilité d'effectuer dans les 6 mois après l'obtention de votre permis à un rendez-vous post permis afin de faire le point sur vos connaissances afin de les améliorer, ceci dans un but de sécurité. Cette formation est collective avec un minimum de 6 candidats préalablement inscrits.

LES MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Salle de cours 19 places
- Matériel vidéo et informatique
- Borne individuelle (passage examens blanc théoriques, évaluation)
- Outils pédagogiques en salle (Séries thématiques, générales, cours sur tableau)
- 2 véhicules Peugeot 208 à boîte manuelle
- 1 véhicule Peugeot 208 à boîte automatique

Les intervenants :

- Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaire du diplôme requis (BEPECASER ou titre pro ECSR) et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.